

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** CHAINLUBE OFF ROAD SPRAY
- **UFI:** QKGF-UE4V-T00X-7NYN
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Uniquement pour manipulation adéquate.
Lubrification, protection anticorrosion
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
BUCHER AG LANGENTHAL
MOTOREX-Schmiertechnik
Bern-Zürich-Strasse 31
CH-4901 Langenthal
Telefon +41 (0)62 919 75 75
- **Représentatif unique en UE:**
MOTOREX GmbH, Industrie Schmiertechnik, Bismarckstrasse 28, D-69198 Schriesheim
- **Service chargé des renseignements:** msds@motorex.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (FRANCE): + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Mentions de danger**
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.10.2019

Numéro de version 2.0

Révision: 21.10.2019

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD SPRAY

(suite de la page 1)

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 109-87-5 EINECS: 203-714-2 Reg.nr.: 01-2119664781-31	méthylal Flam. Liq. 2, H225	25-50%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25-50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	2,5-7,5%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-01-8 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	1-2,5%

- **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

parfums

- **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **Après contact avec la peau:** Enlever les résidus au savon et à l'eau.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.10.2019

Numéro de version 2.0

Révision: 21.10.2019

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD SPRAY

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 2 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir rubrique 7.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.10.2019

Numéro de version 2.0

Révision: 21.10.2019

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD SPRAY

(suite de la page 3)

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

109-87-5 méthylal

VME	Valeur à long terme: 3100 mg/m ³ , 1000 ppm
-----	--

106-97-8 butane

VME	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
-----	---

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard: utiliser un masque avec un filtre de type A2, A2 / P2 ou ABEK.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Gants de protection à 374, résistant à l'huile en cours d'utilisation. La norme EN 374 Niveau 3 contrôle G1

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ³ 0.4 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 60 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

· Protection des yeux: Pas nécessaire.

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Gaz liquéfié

Couleur: Jaune clair

Odeur: typique, caractéristique

Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.10.2019

Numéro de version 2.0

Révision: 21.10.2019

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD SPRAY

(suite de la page 4)

· Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Point d'éclair	<-5 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	Non déterminé. Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C: · Densité relative · Densité de vapeur: · Taux d'évaporation:	0,811 g/cm ³ (ASTM D 4052) Non déterminé. Non déterminé. Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique: Cinématique: · 9.2 Autres informations	Non déterminé. Non déterminé. Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.10.2019

Numéro de version 2.0

Révision: 21.10.2019

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD SPRAY

(suite de la page 5)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
109-87-5 méthylal		
Oral	LD50	5.708 mg/kg (lapin)
106-97-8 butane		
Inhalatoire	LC50 / 15 min	1.442,738-1,443 mg/l (rat)
	LC50 / 15 min	800.000 ppm (rat)
	LC50 / 2h	1.237 mg/l (souris)
	LC50 / 2h	520.400-539.600 ppm (souris)
	LC50 / 4h	658 mg/l (rat)
	NOAEC	4.000-16.000 ppm (rat)
	NOAEC	7,2-21,4 mg/l (rat)
	LOAEC	21,6 mg/l (rat)
LOAEC	12.000 ppm (rat)	
74-98-6 propane		
Inhalatoire	LC50 / 15 min	1.442,738-1,443 mg/l (rat)
	LC50 / 15 min	800.000 ppm (rat)
	LC50 / 2h	1.237 mg/l (souris)
	LC50 / 2h	520.400-539.600 ppm (souris)
	NOAEC	4.000-16.000 ppm (rat)
	NOAEC	7,214-21,394 mg/l (rat)
	LOAEC	21,64 mg/l (rat)
	LOAEC	12.000 ppm (rat)
75-28-5 isobutane		
Inhalatoire	LC50 / 15 min	1.442,738-1,443 mg/l (rat)
	LC50 / 15 min	800.000 ppm (rat)
	LC50 / 2h	1.237 mg/l (souris)
	LC50 / 2h	520.400-539.600 ppm (souris)
	NOAEC	4.000-16.000 ppm (rat)
	NOAEC	7,214-21,394 mg/l (rat)
	LOAEC	21,641 mg/l (rat)
	LOAEC	12.000 ppm (rat)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.10.2019

Numéro de version 2.0

Révision: 21.10.2019

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD SPRAY

(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

106-97-8 butane

LC50	24,1-147,5 mg/l/96h (poisson)
LC50	14,2-69,4 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EC50	7,7-19,4 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)

74-98-6 propane

LC50	24,11-147,54 mg/l/96h (poisson)
LC50	14,22-69,43 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EC50	7,71-19,37 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)

75-28-5 isobutane

LC50	24,11-147,54 mg/l/96h (poisson)
LC50	14,22-69,43 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EC50	7,71-19,37 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

106-97-8 butane

coefficient de partage	1,09-2,8 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
------------------------	--

74-98-6 propane

coefficient de partage	1,09-2,8 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
------------------------	--

75-28-5 isobutane

coefficient de partage	1,09-2,8 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
------------------------	--

Biodégradabilité	100 % (28d) (Biodégradabilité)
------------------	--------------------------------

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (conformément à l'annexe 1 AwSV): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.10.2019

Numéro de version 2.0

Révision: 21.10.2019

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD SPRAY

(suite de la page 7)

· Catalogue européen des déchets

16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
-----------	--

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Conteneur vidangés peuvent contenir de vapeurs inflammables ou explosifs.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR/RID/ADN 1950 AÉROSOLS

· IMDG AEROSOLS

· IATA AEROSOLS, inflammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR/RID/ADN

· Classe 2.5F Gaz.

· Étiquette 2.1

· IMDG, IATA

· Class 2.1

· Label 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:
· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre
par l'utilisateur Attention: Gaz.

· Indice Kemler: -

· No EMS: F-D,S-U

· Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.

SW2 Clear of living quarters.

· Segregation Code

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:

Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:

Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

For WASTE AEROSOLS:

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.10.2019

Numéro de version 2.0

Révision: 21.10.2019

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD SPRAY

(suite de la page 8)

	Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR/RID/ADN	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

- **Phrases importantes**
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Produktsicherheit
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.10.2019

Numéro de version 2.0

Révision: 21.10.2019

Nom du produit: CHAINLUBE OFF ROAD SPRAY

(suite de la page 9)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR